

Aux actes citoyens (5) : maintenant ils savent !



Monsieur le Ministre,

Nous avons appris par des médias l'existence de plusieurs marches de « sans-papiers », parties la deuxième quinzaine de septembre de différents points du territoire français, dont une passe par Sens, et convergeant toutes le 17 octobre prochain vers la capitale et plus précisément vers le palais de l'Élysée.

Ces étrangers en situation irrégulière réclament de rencontrer Monsieur le président de la République française, Emmanuel Macron, pour exiger de lui non seulement leur régularisation, mais aussi « la fermeture des centres de rétention et des logements pour tous » ainsi que l'indique leur tract consultable sur internet.

Ces clandestins présents sur le territoire français se permettent avec arrogance et dans la plus totale illégalité non seulement de manifester au grand jour mais en plus de défier la République française, faisant fi de ses lois en essayant par cette démonstration de force d'impressionner les plus hauts responsables de l'État.

Un coup d'œil à l'affiche de cette marche suffit pour s'en

rendre compte. Le personnage central, paraissant étranger venant d'Afrique, est montré le poing levé et la bouche ouverte, qu'on imagine vociférant ses revendications et réclamant son dû à la manière des mouvements africains marxistes révolutionnaires des années 1960-1970.

Monsieur le président de la République Emmanuel Macron, dans son discours du 02 octobre sur la lutte contre les séparatismes, a manifesté sa volonté de « faire respecter fermement et justement les règles que nous avons ».



Fort bien, il était temps !



Alors si cette volonté doit s'appliquer à cette lutte, une même volonté de respect des règles doit s'appliquer aussi à l'égard de cette manifestation illégale d'immigrés clandestins. Leur désir de porter sur notre territoire les méthodes et les luttes d'un autre âge **est un danger pour la cohésion nationale, leurs revendications, une insulte aux**

efforts d'intégration des travailleurs étrangers réguliers, et leurs méthodes, une provocation insoutenable !

Quelles mesures comptez-vous prendre contre cette marche qui constitue, à notre sens, un trouble manifeste, et de grande ampleur, à l'ordre public ?

Votre mission régaliennne est de vous assurer qu'ils seront stoppés par les forces de l'ordre. En avez-vous donné l'ordre ?

Quel est le positionnement de votre ministère sur ces actions ?

Ces personnes déboutées du droit d'asile doivent être placées précisément en centres de rétention dans l'attente de leur expulsion. Vous ne pouvez rester sans réagir devant cette infraction caractérisée et nous attendons de vous de faire respecter les lois de notre République française.

Nous attirons également votre attention sur la situation de l'emploi de ces illégaux qu'ils évoquent pour justifier de leur droit à être régularisé. Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer le nombre de procédures ouvertes, transmises par vos services au ministère de la Justice et de condamnations à l'encontre de leurs employeurs qui ne respectent pas le Code du travail en les employant.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'accepter l'expression de notre plus profond respect.



Merci de prendre connaissance de notre affiche...

Le Facebook

<https://www.facebook.com/lor.france.18>

Voici ce qui existe chez Riposte laïque :

<https://ripostelaique.com/aux-actes-citoyens-intolerable-marche-des-clandestins-1.html>

<https://ripostelaique.com/aux-actes-citoyens-2-il-faut-les-stopper.html>

<https://ripostelaique.com/aux-actes-citoyens-3-premiere-victoire.html>

<https://ripostelaique.com/aux-actes-citoyens-4-tous-a-sens-89.html>

Amitié à vous

Carl Pincemin

PS proverbe chinois :

Le sage montre la Lune

L'idiot regarde le doigt